

**DÉCISION N° 2025-PR-105 DU 3 JUILLET 2025
PORTANT HOMOLOGATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU JEU DE
LOTÉRIE SOUS DROITS EXCLUSIFS ACCESSIBLE EN LIGNE
DÉNOMMÉ « *AS DE CŒUR* »**

La présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment le Titre II de son Livre III ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment le VI de son article 34 ;

Vu le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 modifié relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de LA FRANÇAISE DES JEUX et du PARI MUTUEL URBAIN, notamment son article 9 ;

Vu la décision du collège de l'Autorité nationale des jeux n° 2024-157 du 17 octobre 2024 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande d'homologation du règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *As de Cœur* » déposée 30 mai 2025 par la société LA FRANÇAISE DES JEUX et enregistrée sous le numéro LFDJ-HR-2025-124-AsDeCoeur-Ligne-2 ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le règlement particulier du jeu de loterie sous droits exclusifs accessible en ligne dénommé « *As de Cœur* » est homologué sous le numéro LFDJ-HR-2025-124-AsDeCoeur-Ligne-2.

Article 2 : Le règlement des jeux tel qu'homologué est annexé à la présente décision.

Article 3 : Le règlement des jeux tel qu'homologué sera publié sur le site Internet de l'Autorité. Il appartiendra la société LA FRANÇAISE DES JEUX de le publier sur son site Internet et de le tenir à la disposition des joueurs dans chaque poste d'enregistrement des jeux.

Article 4 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée, ainsi que son annexe, sur le site internet de l'Autorité et notifiée à la société LA FRANÇAISE DES JEUX.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 3 juillet 2025.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Décision publiée sur le site de l'ANJ le 9 juillet 2025

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « AS DE CŒUR »

(Applicable à compter du 1^{er} août 2025)

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux de loterie sur compte de La Française des Jeux (anciennement Conditions générales de l'offre des jeux de loterie en ligne) publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

**Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu, chaque émission est répartie en blocs de 9 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5 € ».

**Article 3
Lots du jeu « As de cœur »**

Pour chaque unité de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
3 lots de	10 000 €	30 000 €
4 lots de	1 000 €	4 000 €
10 lots de	500 €	5 000 €
3 000 lots de	100 €	300 000 €
30 000 lots de	80 €	2 400 000 €
67 600 lots de	50 €	3 380 000 €
303 240 lots de	25 €	7 581 000 €
680 000 lots de	10 €	6 800 000 €
1 820 000 lots de	5 €	9 100 000 €
2 903 859 lots formant un total de		30 600 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur une même unité de jeu.

Article 4 **Description du jeu**

4.1 L'unité de jeu est composée de trois étapes de jeu : une première dénommée « JEU 1 », une deuxième dénommée « JEU 2 », une troisième dénommée « JEU 3 ».

4.2 L'unité comporte trois zones de jeu :

- Une zone de jeu dénommée « CARTES GAGNANTES », composée de cinq symboles de cartes à jouer présentées de dos avec l'inscription « AS de ♥ » ;
- Une zone de jeu dénommée « VOS CARTES », composée de dix-huit symboles de cartes à jouer ;
- Une zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation désignée par la dénomination « CŒUR CENTRAL ».

4.2.1 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » à découvrir sont cinq symboles de cartes à jouer. Ces symboles sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à une famille parmi les suivantes : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau).

Les symboles inscrits sous la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.2 Les éléments inscrits sous la zone de jeu « VOS CARTES » sont dix-huit symboles de cartes à jouer. Ces symboles de cartes sont composés d'un numéro entre 2 et 10 inclus ou d'une lettre parmi le A, le V, le D, le R, associé à un symbole suivant : ♥ (cœur), ♣ (trèfle), ♠ (pique), ♦ (carreau). A chaque symbole est associé un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 5€, 10€, 20€, 25€, 50€, 80€, 100€, 500€, 1000€, 10 000€, 500 000€, à l'exclusion de tout autre montant.

Les symboles inscrits sous la zone de jeu « VOS CARTES » ne peuvent être que des combinaisons de la liste suivante :

- A♥, 2♥, 3♥, 4♥, 5♥, 6♥, 7♥, 8♥, 9♥, 10♥, V♥, D♥, R♥ ;
- A♠, 2♠, 3♠, 4♠, 5♠, 6♠, 7♠, 8♠, 9♠, 10♠, V♠, D♠, R♠ ;
- A♣, 2♣, 3♣, 4♣, 5♣, 6♣, 7♣, 8♣, 9♣, 10♣, V♣, D♣, R♣ ;
- A♦, 2♦, 3♦, 4♦, 5♦, 6♦, 7♦, 8♦, 9♦, 10♦, V♦, D♦, R♦ ;

à l'exclusion de toute autre combinaison.

Aucune de ces combinaisons ne peut figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.2.3 L'élément inscrit sous la zone de jeu représentée par un cœur rouge avec un point d'interrogation est un montant en euros, inscrit en chiffres, parmi les montants suivants : 0€, 5€, 20€, 50€, 80€ et 100€, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.4 Le joueur clique sur les cinq symboles de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES » afin de découvrir ces symboles, conformément au sous-article 4.2.1.

Le joueur clique sur les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES » découvre les symboles associés à un montant en euros, conformément au sous-article 4.2.2.

Le joueur clique sur la zone de jeu « CŒUR CENTRAL » et découvre un montant en euros, conformément au sous article 4.2.3.

4.3 « JEU 1 »

4.3.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer identique à un symbole de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant en euros associé au symbole de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identique à un symbole de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone « VOS CARTES », plusieurs symboles de carte à jouer identiques à des symboles de carte à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES », le joueur remporte la somme des montants en euros associés aux symboles de carte à jouer de la zone de jeu « VOS CARTES » identiques à plusieurs symboles de cartes à jouer de la zone de jeu « CARTES GAGNANTES ».

4.3.2. Le « JEU 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.4 « JEU 2 »

4.4.1 Si le joueur découvre, parmi les dix-huit symboles de la zone de jeu « VOS CARTES », un symbole de carte à jouer ayant la valeur « As de cœur », représenté par « A♥ », l'unité est gagnante et le joueur remporte un gain d'un montant de cent euros.

4.4.2 Le « JEU 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.5 « JEU 3 »

4.5.1 Le joueur clique sur la zone de jeu « CŒUR CENTRAL ». S'il y découvre un montant en euros autre que zéro, l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte le montant découvert.

4.5.2 Le « JEU 3 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible correspondant à l'un des lots mentionnés dans le tableau de lots, à l'exclusion de toute autre somme.

4.7 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 18 juillet 2023, dont la dernière modification a eu lieu le 28 avril 2025,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI